

Opération de revitalisation des territoires (ORT)

Redynamiser le centre-ville de Romorantin-Lanthenay

Par arrêté du 16 décembre 2019, Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher a homologué la convention-cadre Action Cœur de Ville de Romorantin-Lanthenay en convention d'Opération de Revitalisation des Territoires.

La ville de Romorantin-Lanthenay s'est engagée depuis quelques années dans un processus de requalification de son centre-ville afin de le redynamiser, de refaire battre son cœur de ville.

Les Ateliers des Territoires (équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, de paysagistes et d'urbanistes financée par l'État) ont permis d'initier avec les forces vives du territoire un diagnostic complet du centre-ville qui a servi de socle au développement du programme Action Cœur de Ville.

Une stratégie territoriale

La ville de Romorantin-Lanthenay a été retenue parmi 222 territoires au niveau national pour le programme Action Cœur de Ville : un dispositif pour redynamiser les centres des villes moyennes.

Un projet de périmètre et un premier plan d'actions ont donc été élaborés de façon partenariale (Ville, Communauté de Communes, État et partenaires financiers du programme) et ont donné lieu à la signature d'une convention Action Cœur de Ville le 5 juillet 2018. Ce programme a vocation à être complété et affiné tout au long du dispositif.

Le périmètre d'actions a ensuite été affiné et acté dans l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2019 : il s'appuie sur un faisceau d'indices tels que l'histoire des lieux, leurs fonctions symboliques, les équipements, les commerces et services, l'attractivité des lieux...

Cet arrêté transforme la convention cadre Action Cœur de Ville en convention Opération de Revitalisation des Territoires, permettant ainsi à Romorantin-Lanthenay de bénéficier de nouveaux droits juridiques et fiscaux.

Une large palette d'outils au service d'un projet de territoire maîtrisé

Créée par la loi ELAN (Évolution du Logement et de l'Aménagement et du Numérique) du 23 novembre 2018, l'Opération de Revitalisation des Territoires est un nouveau dispositif mis à la disposition des collectivités, pour mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. Il vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville, en y facilitant la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif, propice au développement à long terme du territoire.

L'ORT permet des avantages concrets et immédiats pour le centre-ville :

- ✓ Il renforce l'attractivité commerciale en centre-ville : dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux en périphérie.
- ✓ Il favorise la réhabilitation de l'habitat : accès prioritaire aux aides de l'ANAH, et éligibilité au dispositif Denormandie (pour le bâti ancien).
- ✓ Il permet une meilleure maîtrise du foncier : droit de préemption urbain renforcé.
- ✓ Il facilite les projets et dispositifs expérimentaux.

En 2018 et 2019, l'État a soutenu financièrement les investissements dans le cadre du dispositif « Cœur de ville » sur le territoire romorantinais à hauteur de 1 455 015 euros (Dotation de soutien à l'investissement local – DSIL – et Dotation d'équipement des territoires ruraux – DETR).

Périmètre ORT - Coeurde ville de Romorantin-Lanthenay
Loir-et-Cher

